

# FLASH D'INFORMATION AUX ADMINISTRÉS DE PUSEY

Pusey, le 28 octobre 2019.

## RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE ETE 2018

Mesdames, Messieurs,

Après la sécheresse qui a touché la Commune de Pusey pendant l'été et l'automne 2018, beaucoup d'entre vous ont été victimes de cet événement climatique exceptionnel.

J'avais aussitôt saisi Monsieur le Préfet de la Haute-Saône pour une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour notre Commune.

Aussi, je vous informe de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 17 septembre 2019, publié au Journal Officiel le 26 octobre 2019.

Vous disposez d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel du 26 octobre 2019, pour déclarer votre sinistre auprès de votre assureur si vous ne l'aviez pas déjà fait dans le délai de 5 jours après la catastrophe.

Une copie de cet arrêté est à votre disposition en mairie de Pusey et sur le site de la commune Pusey.fr

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint au Maire,

Marie-Christine MOINOT.